FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BUFFER PROTECT NT™

Date de production : 01/12/2020 Date de mise à jour : 14/09/2022 Remplace la version du : 26/01/2022
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) 2020/878

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : BUFFER PROTECT NT™
CAS-No. : non applicable
UFI : PSEQ-56TY-RV13-QTPG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange :
Tampon pour adapter le pH d'un mélange.
SU 22 : utilisation généralisée par les travailleurs professionneles
SU1 : agriculture
PC 12 : engrais
PROC 11 : pulvérisation en dehors d'installations industrielles
ERC 8d : utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : SAN Agrow Holding GmbH.
Adresse : Industriestraße 21, 3130 Herzogenburg. Autriche

Tél : +43 (0) 2782 8330 0
Adresse e-mail : sanagrow-at@san-group.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti-Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59.

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

2.1.1. Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.
Non classé ; les critères de classification ne sont pas remplis. L'étiquetage s'effectue d'après l'homologation nationale.

Skin Irrit. 2 **H315** Provoque une irritation cutanée
Eye Irrit. 2 **H319** Provoque une sévère irritation des yeux
STOT SE 3 **H335** Peut irriter les voies respiratoires

2.2. Eléments d'étiquetage

Pictogramme de danger :

Mot d'ordre : **GHS07 Attention**

Phrases de risque :
H315 Provoque une irritation cutanée
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Phrase de prudence :
P261 Éviter de respirer les poussières
P264 Laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : lavez-vous avec beaucoup d'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise
P332+P313 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362+P364 Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans selon la règlementation en vigueur.

2.3. Autres éléments d'étiquetage
Non classé comme vPvB et PBT selon le règlement (CE) n° 1907/2006.
Non identifié comme perturbateur endocrinien (UE)2017/2100.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ce produit est un mélange.

3.2. Mélange

CAS / EC-no. / REACH No.	Nom	Concentration %	Classement conformément au Règlement (CE) N. 1272/2008	SCL, M-actor, ATE
77-92-9 / 201-069-1 / 01-2119457026-42-0000	Acide citrique	70 - 90	Eye Irrit. 2, H319 Resp. Irrit. STOT SE 3, H335	–

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales	Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Autoprotection des premiers intervenants.
En cas d'inhalation	Conduire la personne à l'air frais. En cas de problème, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
En cas de contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
En cas d'ingestion	Rincer la bouche. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Effets irritants.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune information complémentaire disponible.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction
CO_2, poudre chimique sèche, ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange
En cas d'incendie, possibilités de dégagement de monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers
Porter des vêtements de protection complets et le respirateur portable. Ne pas respirer les gaz et fumées de l'incendie.

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Eviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas jeter les résidus dans les égouts, dans les eaux de surface et les nappes phréatiques. De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Recueillir par moyen mécanique. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. réglementations en vigueur.

6.4. Références à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination des déchets, consulter la section 13.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :
Éviter la formation de poussières. Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Stocker dans des récipients fermés hermétiquement dans un local frais, ventilé et au sec. Protéger du gel et de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons du soleil. Conserver hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage
Indications concernant le stockage commun : conserver séparément des préparations antioxydantes.
Classe de conditionnement : LGK 11.

7.3. Utilisations finales particulières
Tampon pour adapter le pH d'un mélange.

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle
Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Si la ventilation sur le lieu de travail n'est pas suffisante, un dispositif d'extraction doit être installé.

8.2.2. Équipement de protection personnel approprié
Dans des conditions normales d'utilisation et de manipulation, veuillez-vous référer à l'étiquette et/ou à la notice. Dans tous les autres cas, les recommandations suivantes s'appliquent.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité avec écran de protection latérale (EN 166).

Protection de la peau : Protection des mains : porter des gants de protection chimique avec un marquage CE de catégorie III (EN 374). Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de dégradation. Niveau de perméation recommandé 6 (480 min), par exemple caoutchouc nitrile (NBR) ou caoutchouc butyle (BR) (0.5mm).
Autre protection de la peau : porter des vêtements de protection appropriés.

Protection des voies respiratoires : En cas de formation de poussières, porter un masque filtrant à poussières fines, filtre P2 ou P3.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement
Voir section 6 et 7.

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Couleur	Odeur	Point de fusion/point de congélation	Point d'ébullition	Inflammabilité
Granulés	Blanc à gris clair	Inodore	Non applicable	Non applicable	Le produit n'est pas inflammable (EEC A.10)

Limites d'explosivité	Point d'éclair	Température d'auto-inflammation	Température de décomposition	pH (20°C)	Viscosité cinématique
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	3-4	Non applicable
Solubilité dans l'eau	**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**	**Pression de vapeur**	**Densité (20°C)**	**Densité de vapeur relative**	**Caractéristiques des particules**
Soluble	Non applicable	Non applicable	0.5-1.0 g/cm³	Non applicable	0.5-1.0 mm

Note : ces données physiques sont des valeurs typiques basées sur le matériel testé mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme une analyse garantie d'un lot spécifique ou comme des éléments de spécification.

9.2. Autres informations
Aucune information complémentaire disponible.

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité
Aucune information complémentaire disponible.

10.2. Stabilité chimique
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Ce produit est stable à température ambiante pendant au moins 2 ans.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Réagit avec les lessives alcalines (bases). Réagit avec les agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter
Aucune information complémentaire disponible

10.5. Matières incompatibles
Aucune information complémentaire disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu dans des conditions normales de stockage.

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. 1.24 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë : Effet irritant primaire (77-92-9 acide citrique)
Orale : LD_{50} = 5400 mg/kg bw (OECD 401, Souris)
Cutanée : LD_{50} > 2000 mg/kg bw (OECD 402, Rat)

Irritation de la peau : Provoque une irritation de la peau (d'après les données obtenues avec le mélange).

Irritation oculaire : Provoque une grave irritation des yeux (77-92-9 acide citrique ; OCDE 405, Lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales :
Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires en cas d'inhalation.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger en cas d'aspiration : Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Information toxicologique complémentaire

Cette substance ne présente pas de propriétés de perturbation endocrinienne à l'égard des organismes non ciblés, car elle ne répond pas aux critères énoncés à la section B du règlement (UE) n° 2017/2100., (UE) 2018/605. Aucune autre information n'est disponible.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ

Toxicité aquatique : Aucun risque pour les organismes aquatiques n'est attendu en raison de la faible toxicité des composants du produit. Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et tPtB

Le mélange n'est pas considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Cette substance ne présente pas de propriétés de perturbation endocrinienne à l'égard des organismes non ciblés, car elle ne répond pas aux critères énoncés à la section B du règlement (UE) n° 2017/2100.

12.7. Autres effets indésirables

Aucune autre information pertinente disponible.

RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Disposition du produit / de l'emballage : Interdiction de réutiliser l'emballage.
Eliminer les produits et les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique. Ne pas éliminer les déchets dans la poubelle ménagère. Ne pas déverser dans les toilettes ou le lavabo.

Informations sur le traitement des déchets :

Les emballages non contaminés peuvent être utilisés pour le recyclage.
Les emballages vides contaminés doivent être soigneusement nettoyés. Ils peuvent être recyclés après un nettoyage complet et approprié.

Application des dispositions de l'UE ou autres règlements

07 00 00	Déchets des procédés de la chimie organique
07 01 00	Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base
07 01 99	DÉCHETS DES PROCEDES DE LA CHIMIE ORGANIQUE ; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base ; déchets non spécifiés ailleurs.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Non applicable

14.4 Groupe d'emballage
Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement
Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
La remise a lieu uniquement en conditionnement adapté

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Règlementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Classement conformément au Règlement (CE) N. 1272/2008
Directive 2012/18/EU : relative aux substances dangereuses - ANNEXE I : aucune des substances n'est contenue dans le produit.

15.1.2. Réglementations nationales
Aucune information supplémentaire disponible

15.2. Evaluation de la sécurité chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques du produit à la date de cette mise à jour. Cependant, cela ne constitue pas une garantie pour les propriétés spécifiques du produit et ne constitue pas une relation contractuelle légale.

INDICATION DES CHANGEMENTS			
Section	**Point modifié**	**Changement**	**Commentaires**
	SDS format UE	Modifié	2020/878
2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
3	SCL, M-factor, ATE	Ajouté	
9	Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	Modifié	
12	ED propriétés	Modifié	
16	Abréviations et acronymes	Ajouté	

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative
ED	Endocrine Disrupting
UFI	Unique Formula Identifier
SCL	Specific Concentration Limit
ATE	Acute Toxicity Estimate

RÉDIGÉ PAR : SAN Agrow Holding GmbH
SAN Agrow is part of the SAN Group